

Comité Exécutif

Procès-verbal

Vendredi 12 juin (14 h 00 – 16 h 00 CEST)

Copa-Cogeca – Bruxelles

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermúdez

Présentation

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la réunion précédente (24/03/26) : adoptés.

Points d'action :

- **État d'avancement des décisions prises lors de la réunion précédente : pour information**
- Questions diverses :
 - Le Secrétaire Général contactera les Secrétariats des autres Conseils Consultatifs afin d'étendre la collaboration prévue concernant les plafonds des aides d'État « de minimis » à la production de pêche, ainsi qu'au conflit en cours au Moyen-Orient.
 - Avis conjoint adopté par le CCA, le MEDAC, le CC Mer du Nord, le CC EOS, le MAC et le CC SUD le 24 avril 2026.

Composition de l'Assemblée générale

- **Approbation des demandes d'adhésion**
 - **Assoittica**

Présentation

Le Secrétaire Général a indiqué que l'organisation italienne Assoittica Italia avait déposé une demande d'adhésion. Cette demande a reçu l'aval des autorités italiennes. Il a ensuite lu une déclaration envoyée au préalable par l'organisation concernant son profil et ses activités.

Selon cette déclaration, Assoittica Italia est l'association nationale italienne qui représente les entreprises actives dans les secteurs de la transformation, de la commercialisation et de la distribution des produits de la mer. Fondée en 1986, l'association regroupe plus de 120 sociétés membres, ce qui correspond à un chiffre d'affaires cumulé dépassant les 15 milliards d'euros et à plus de 10 000 employés.

L'association accompagne l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer, notamment en matière de sécurité alimentaire, de traçabilité, de développement durable, d'affaires réglementaires, de



procédures douanières, de droits de douane, de commerce international, de promotion des produits de la mer et d'innovation. Ses sociétés membres opèrent dans tous les principaux segments du secteur, allant des produits frais, surgelés et congelés aux produits de la mer en conserve et transformés.

Au fil des ans, Assoittica Italia a mis en place des collaborations avec des ministères, des autorités compétentes, des universités, des instituts zooprophyllactiques expérimentaux, des organismes de recherche, des laboratoires officiels ainsi que des organisations nationales et internationales, tout en participant activement aux principaux Groupes de Travail techniques consacrés au développement du secteur des produits de la mer.

L'association mène également des activités de formation et de coopération internationale et collabore avec plusieurs pays partenaires afin de renforcer les chaînes d'approvisionnement en produits de la mer, d'améliorer les normes en matière de sécurité alimentaire, de traçabilité et de durabilité, et de créer de nouvelles opportunités commerciales. Des accords de coopération sont actuellement en vigueur avec plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et du bassin méditerranéen.

Parmi ses initiatives internationales les plus récentes figure la signature d'un protocole d'accord avec l'Autorité de développement des exportations de produits de la mer (MPEDA pour « Marine Products Export Development Authority »), visant à promouvoir les activités de formation, l'assistance technique, l'accès au marché européen et les relations commerciales entre les opérateurs indiens et italiens.

Depuis plusieurs années, Assoittica Italia soutient la Seafood Industry Academy, l'un des principaux programmes de formation professionnelle en Italie dédié au secteur des produits de la mer, très apprécié des entreprises, des professionnels du secteur et des autorités compétentes.

L'association est résolument engagée dans la promotion et la valorisation des produits de la mer et a développé NUTRIENinFISH, la plus grande base de données nutritionnelles dédiée aux produits de la pêche et de l'aquaculture, devenue un outil de référence pour les sociétés, les chercheurs, les professionnels de la santé et les institutions.

Assoittica Italia collabore régulièrement avec la FAO et de nombreux partenaires internationaux sur des projets axés sur la durabilité de la filière des produits de la mer, la sécurité alimentaire, le renforcement des capacités professionnelles et l'autonomisation des femmes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Assoittica Italia est également à l'origine de RE.N.IS.A.IT. – École des chefs de la pêche, le réseau national italien d'instituts hôteliers et culinaires engagés dans la promotion de la culture des produits de la mer et la formation des futurs professionnels des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie.

Le Comité Exécutif a approuvé l'adhésion d'Assoittica Italia en tant que membre.

Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture



- **Présentation de l'étude « Impact de la pandémie de Covid-19, du Brexit et de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE » par un expert de l'EUMOFA**

[Présentation](#)

Margrét Alsvik (EUMOFA) a présenté les conclusions d'une étude de l'EUMOFA portant sur l'impact de la pandémie de Covid-19, du Brexit et de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE pour la période 2019-2024. Mme Alsvik a expliqué que l'objectif de cette analyse était non seulement de documenter les effets que ces crises ont eus, mais aussi de comprendre comment ces différents chocs se sont répercutés tout au long de la chaîne de valeur, comment les acteurs concernés se sont adaptés et comment la résilience s'est développée au sein du secteur. Elle a souligné que cette période devait être considérée comme un test de résistance cumulatif, car les chocs ne se sont pas produits isolément mais se sont chevauchés, obligeant le secteur à s'adapter en permanence plutôt qu'à se redresser de manière séquentielle.

Mme Alsvik a souligné que, pour comprendre pourquoi ces chocs avaient eu des répercussions aussi importantes, il était essentiel de prendre en compte la structure du marché européen des produits alimentaires aquatiques. Elle a expliqué que ce marché est largement interconnecté et dépend fortement des importations, avec un taux de dépendance d'environ 65 % et un niveau d'autosuffisance relativement faible, en particulier pour les produits clés. 44 % de la consommation de produits alimentaires aquatiques de l'UE provient de cinq groupes de produits : le thon, le saumon, le colin d'Alaska, les crevettes et le cabillaud, ce qui fait de l'UE le plus grand marché d'importation au monde, et rend les habitudes de consommation nationales étroitement liées à des événements mondiaux bien au-delà des frontières de l'UE.

Mme Alsvik a expliqué que le degré élevé d'interconnexion favorise l'efficacité, mais accroît également la vulnérabilité, dans la mesure où les perturbations peuvent se propager rapidement à travers l'ensemble du système. Elle a présenté une vue d'ensemble des trois principaux chocs analysés dans l'étude, décrivant la manière dont chacun d'entre eux a déclenché différents mécanismes de transmission et différentes réactions tout au long de la chaîne de valeur. La pandémie de Covid-19 a principalement agi comme un choc de demande, entraînant l'effondrement du secteur de la restauration et poussant les opérateurs à se tourner rapidement vers les circuits de vente au détail, tout en accélérant la numérisation. Le Brexit a constitué un choc commercial, créant de nouvelles barrières et de nouvelles charges administratives, ce qui a entraîné un réacheminement des flux commerciaux et donné lieu à des ajustements structurels et durables, notamment une diminution des possibilités de pêche. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a provoqué un choc sur les coûts, avec une hausse des coûts de l'énergie et des intrants, ainsi qu'un accroissement de l'incertitude sur les marchés, ce qui a affecté l'ensemble de la chaîne de valeur.

Mme Alsvik a souligné que la réaction la plus marquée avait été observée au cours de la période qui a suivi le déclenchement de la guerre en Ukraine, lorsque les pressions sur les coûts se sont intensifiées. Elle a fait



remarquer que le prix était devenu un mécanisme d'ajustement central et que les produits frais affichaient une plus grande instabilité que les produits surgelés. Elle a expliqué que cette différence reflétait les caractéristiques des produits, notamment en termes de durée de conservation, de possibilités de stockage et de dépendance vis-à-vis de circuits de distribution spécifiques.

Mme Alsvik a souligné que les caractéristiques des produits jouent un rôle clé dans la résilience. Elle a expliqué que les produits frais, vivants et périssables sont davantage exposés aux perturbations, en particulier lorsqu'ils dépendent de la restauration et d'une logistique rapide, tandis que les produits surgelés, préparés et prêts à la vente sont mieux à même d'absorber les chocs grâce à leur flexibilité de stockage et à une meilleure adaptation à la demande du commerce de détail.

Mme Alsvik a cité l'exemple du saumon, qui s'est révélé relativement résilient malgré la hausse des coûts de l'alimentation animale et de l'énergie, grâce à la diversification de ses circuits de distribution, à sa forte présence dans le commerce de détail et à la bonne tenue de ses exportations. Le colin d'Alaska a également fait preuve de résilience, bénéficiant d'un approvisionnement stable et d'une bonne capacité d'adaptation au niveau de la transformation. Le bar et la dorade étaient plus sensibles, car ils dépendent des circuits de distribution de produits frais et des marchés touristiques méditerranéens, mais le secteur a fait preuve de capacité d'adaptation en réorientant les volumes vers les marchés de détail et d'exportation. Le cabillaud frais a été particulièrement affecté, la baisse des captures, combinée à la hausse des coûts, ayant renforcé les contraintes d'approvisionnement déjà existantes tout au long de la chaîne de valeur. Les huîtres faisaient partie des produits les plus exposés en raison de leur dépendance au secteur de la restauration, tandis que les moules ont également été touchées mais se sont révélées un peu plus résistantes grâce à un éventail plus large de circuits de commercialisation et à un positionnement moins haut de gamme.

Mme Alsvik a expliqué que la réaction du secteur avait été influencée par quatre facteurs clés, à savoir la durée de conservation, la dépendance vis-à-vis des circuits de commercialisation, la flexibilité du stockage et la capacité d'adaptation des chaînes d'approvisionnement, qui expliquent conjointement l'impact inégal observé selon les produits et les segments. Elle a souligné que l'énergie était apparue comme le dénominateur commun de toutes ces crises. Le choc énergétique s'est étendu bien au-delà de la production, affectant la pêche par le biais des coûts de carburant, l'aquaculture par la hausse des dépenses liées à l'alimentation animale et à l'énergie, la transformation et la distribution par des coûts plus élevés, et enfin les consommateurs par la hausse des prix. Elle a mentionné que cela avait entraîné des changements dans les habitudes de consommation, avec un glissement vers des produits moins coûteux et à plus longue durée de conservation, et que les prix restaient supérieurs aux niveaux d'avant la crise, continuant d'influencer la compétitivité et la demande.

Mme Alsvik a souligné que les trois crises avaient affecté le secteur de différentes manières, que leurs effets étaient inégaux selon les produits et les segments de la chaîne de valeur, et que l'adaptation et la flexibilité étaient essentielles pour maintenir la résilience. Elle a insisté sur le fait que l'énergie était devenue le moteur dominant de l'ensemble du système et que pour interpréter les évolutions actuelles et anticiper les risques



futurs pour le secteur européen de la pêche et de l'aquaculture, il était essentiel de comprendre la manière dont les chocs se répercutent au sein de ce marché largement interconnecté.

- **Échange de points de vue**

Dominic Rihan (KFO) a salué la présentation et a demandé des informations sur l'endroit où l'étude était disponible pour consultation.

Katarina Šipic (Seafood Europe) a fait remarquer que la présentation reflétait fidèlement la succession de chocs subis par le secteur ces dernières années. Mme Šipic s'est interrogée sur la manière dont les conclusions du rapport se rapportaient aux perturbations observées sur le marché, notamment compte tenu de l'introduction de nouvelles règles et législations. Elle s'est également demandé si de telles études étaient lues et prises en compte par les décideurs politiques.

Margrét Alsvik (EUMOFA) a indiqué que l'étude était disponible sur le site Internet de l'EUMOFA. Mme Alsvik a répondu que ses collègues experts de l'EUMOFA parcouraient les études publiées.

Gerd Heinen (DG MARE) a souligné que les données et analyses fournies par l'EUMOFA étaient lues et prises en considération au sein de la Commission européenne.

Laurène Jolly (DG MARE) a souligné que les données de l'EUMOFA avaient été utilisées dans le cadre de l'élaboration de la récente évaluation du règlement relatif à la Politique Commune de la Pêche. Les données de l'EUMOFA servaient généralement à étayer le travail politique de la Commission européenne.

Groupes de Travail

- **Compte-rendu de Julien Lamothe (Président du Groupe de Travail 1)**

Julien Lamothe (EAPO) a indiqué que, lors de la réunion du 11 juin 2026 du Groupe de Travail 1 :

- Les membres ont procédé à un échange de points de vue sur l'évaluation du règlement relatif à la Politique Commune de la Pêche ; le Groupe de Travail a convenu de continuer à suivre l'évolution de la situation concernant cette évaluation.
- Le chef d'unité de la DG MARE A4 a présenté l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche, en mettant l'accent sur les aspects liés à l'organisation commune des marchés.
- Les représentants de la DG MARE ont présenté une première évaluation visant à simplifier et à réduire la charge administrative dans le cadre de l'Organisation Commune des Marchés ; le Groupe de Travail a convenu de procéder à la diffusion d'un questionnaire afin de recueillir des commentaires.



- Le chef d'unité adjoint de la DG MARE D3 a présenté le projet de cadre de suivi des dépenses et de performance prévu dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel ; le Groupe de Travail a convenu de procéder à la diffusion d'un questionnaire, afin qu'un projet d'avis puisse être examiné lors de la prochaine réunion. Le chef d'unité adjoint de la DG MARE D3 a également présenté les mesures d'urgence destinées à faire face à la crise actuelle liée au conflit au Moyen-Orient.
- Le chef d'unité adjoint de la direction D3 du MARE a également présenté les mesures d'urgence destinées à faire face à la crise actuelle liée au conflit au Moyen-Orient.

- **Compte-rendu de Stefan Meyer (Président du Groupe de Travail 2)**

Le Secrétaire Général, au nom du Président du Groupe de Travail 2, a indiqué que, lors de la réunion du 11 juin 2026 du Groupe de Travail 2 :

- Les représentants de la DG MARE ont fait le point sur les accords commerciaux et les instruments de politique commerciale, en mettant particulièrement l'accent sur les offres d'accès au marché prévues dans le cadre de l'accord de libre-échange avec l'Australie, celles prévues dans le cadre de l'accord de libre-échange avec l'Inde, l'adoption de l'accord de partenariat économique global avec l'Indonésie, ainsi que les relations avec les États-Unis ; le Groupe de Travail a convenu de poursuivre l'élaboration d'un avis sur l'accord de libre-échange entre l'UE et le Mexique.
- Les représentants de la DG MARE ont fait le point sur la préparation de la prochaine proposition législative relative aux produits de la pêche et de l'aquaculture, y compris l'amélioration prévue de la durabilité des produits importés.
- Les représentants de la DG MARE ont présenté un aperçu des procédures et des dialogues existants avec les pays tiers concernant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.
- Une opératrice néerlandaise a fait part de son expérience pratique de l'utilisation du système CATCH ; les représentants de la DG MARE ont également fait le point sur la mise en œuvre du système.
- Le point prévu à l'ordre du jour concernant la traçabilité a été reporté, le projet d'Acte Délégué attendu n'ayant pas encore été mis à disposition par la Commission européenne.

- **Compte-rendu de Benoît Thomassen (Président du Groupe de Travail 3)**

Benoît Thomassen (FEAP) a indiqué que, lors de la réunion du 12 juin 2026 du Groupe de Travail 3 :

- Un représentant de la DG SANTE a fait un exposé sur les mesures visant à lutter contre la contamination par le chlordécone dans les produits de la pêche et de l'aquaculture ; le Groupe de



Travail a convenu, à l'initiative du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques, de procéder à l'élaboration d'un avis conjoint sur cette question.

- Un représentant de la FAO a présenté un rapport récent intitulé « La fraude alimentaire dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture » (Food Fraud in the Fisheries and Aquaculture Sector).
- Un représentant de la DG SANTE a présenté TraceMAP, un nouvel outil de traçabilité de la Commission européenne destiné à lutter contre la fraude alimentaire.
- Un représentant de l'EFSA a présenté un rapport scientifique sur la fréquence de consommation de différentes espèces de poissons, de crustacés et de mollusques contribuant à l'exposition au méthylmercure, ainsi que sur la connaissance qu'ont les consommateurs des avis nationaux relatifs à leur consommation.
- Un représentant de la DG ENV a fait le point sur les valeurs limites applicables aux PFAS dans les emballages destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, prévues par le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages.

Représentation extérieure

- **Conseil européen de l'océan (Bruxelles, 31 mars 2026) par Pedro Reis Santos (Secrétaire Général)**

Le Secrétaire Général a rappelé que la première réunion du Conseil européen de l'océan s'était tenue à Bruxelles le 31 mars 2026. Il a également rappelé que ce Conseil avait été créé dans le cadre du Pacte européen pour les océans. Le MAC, à l'instar de plusieurs autres Conseils Consultatifs, y a participé en tant qu'observateur.

Le Secrétaire Général a indiqué que, lors de cette réunion, le Commissaire Kadis avait mis l'accent sur les différents piliers du Pacte européen pour l'Océan. Les principaux objectifs de ce pacte sont de fournir des avis sur sa mise en œuvre, d'apporter des conseils stratégiques sur les menaces et opportunités potentielles, et de favoriser le dialogue entre les parties prenantes. Lors de la réunion, le Commissaire a explicitement reconnu le rôle des Conseils Consultatifs en tant que principaux organes consultatifs, au niveau régional, en matière de pêche, comme le prévoit le règlement relatif à la Politique Commune de la Pêche. Par conséquent, l'objectif du Conseil de l'océan était de compléter les structures existantes, en facilitant les échanges intersectoriels de haut niveau.

Le Secrétaire Général a également indiqué que, lors de cette réunion, la Directrice générale Vitcheva avait attiré l'attention sur l'importance de l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche, de la « Vision 2040 pour la pêche et l'aquaculture » et de la future feuille de route du Partenariat pour la Transition Énergétique.



Le Conseil de l'Océan serait complété par le tableau de bord du Pacte européen pour l'Océan, une plateforme permettant de suivre la mise en œuvre du Pacte, ainsi que par un rapport périodique intitulé « Rapport sur l'état d'avancement du Pacte pour l'Océan ».

Le Secrétaire Général a en outre indiqué que, dans ses remarques finales, le Commissaire Kadis avait souligné l'urgence d'agir pour combler les lacunes politiques existantes, l'importance de prendre des mesures pour inverser la dégradation du milieu marin, les efforts visant à simplifier et à réduire la charge administrative, ainsi que l'importance de soutenir les secteurs de l'économie bleue, conformément aux trois piliers de la durabilité. Par ailleurs, le Commissaire a insisté sur la nécessité de disposer de ressources, pour lesquelles la proposition relative au cadre financier pluriannuel constituait une bonne base. Selon le Commissaire, la proposition faisait référence aux priorités du Pacte pour l'océan, tandis que les colégislateurs étaient appelés à accroître encore la visibilité de ces priorités.

Le Secrétaire Général a indiqué que, lors de la réunion, au cours de deux séries d'interventions, les membres du Conseil avaient été invités à faire part de leurs points de vue sur la valeur ajoutée attendue de la nouvelle structure, sur les priorités stratégiques du Pacte pour l'océan et sur les résultats et l'impact escomptés. Les réactions ont été globalement positives. En tant qu'observateur, il a eu l'occasion de présenter le MAC et d'appeler à la reconnaissance de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture comme un élément stratégique pour garantir la sécurité alimentaire au sein de l'UE et à l'échelle mondiale.

Javier Ojeda (FEAP) a fait remarquer que les nouvelles structures mises en place par la Commission européenne, telles que le Conseil européen de l'Océan et les dialogues sur la mise en œuvre, semblaient n'apporter qu'une valeur ajoutée et un impact limités. M. Ojeda a affirmé que ces nouvelles structures ne devaient pas détourner l'attention des besoins réels du secteur. Il a appelé à la mise en place d'un environnement convivial pour les entreprises dans le domaine de la production aquacole de l'UE et à un renforcement de la compétitivité tout au long de la chaîne de valeur. Selon lui, des évolutions positives ont été observées dans d'autres directions générales de la Commission, mais les progrès restent limités au sein de la DG MARE.

La Présidente a reconnu les limites des nouvelles structures, mais a souligné l'importance de conserver une approche constructive et positive afin que les initiatives de la Commission aboutissent à des résultats positifs.

Le Secrétaire Général a déclaré comprendre les points soulevés par M. Ojeda, mais a ajouté que les nouvelles structures offraient une occasion supplémentaire de transmettre des messages clés au Commissaire et à son cabinet.

Katarina Šipić (Seafood Europe) s'est déclarée entièrement d'accord avec M. Ojeda. Selon elle, les défis auxquels le secteur est confronté ne se reflètent pas dans les politiques, car l'approche de la DG MARE semble de plus en plus similaire à celle de la DG ENV. Les nouvelles structures semblent apporter une valeur ajoutée limitée, se traduisant au contraire par une duplication des discussions. Mme Šipić a indiqué que son organisation, bien qu'elle représente 70 % des produits de la pêche et de l'aquaculture consommés dans l'UE,



n'avait pas été acceptée comme membre du Conseil européen de l'Océan. Lors des précédents échanges de haut niveau organisés par la Commission européenne, son organisation n'avait pas non plus été invitée.

- **Troisième forum du partenariat bleu pour les océans entre l'UE et la Chine (Bruxelles, 20 avril 2026) par Christine Absil (Vice-Présidente)**

Christine Absil (Good Fish) a rappelé que le troisième forum du partenariat bleu pour les océans entre l'UE et la Chine s'était tenu à Bruxelles le 20 avril 2026. Ce partenariat existe depuis plusieurs années, les réunions se déroulant alternativement dans l'UE et en Chine. Le MAC avait été invité à y participer en tant que partie prenante.

Mme Absil a expliqué que la réunion s'articulait autour de deux sessions principales. La première session était consacrée au renforcement de l'observation des océans, afin de permettre une économie bleue durable. L'UE et la Chine ont présenté leurs efforts en matière de collecte de données océanographiques mondiales ainsi que leurs systèmes d'observation. Selon elle, ces initiatives étaient tout à fait pertinentes, car la récente réduction du budget américain consacré à l'observation des océans devrait avoir un impact sur la connectivité des données mondiales et le partage des connaissances.

Mme Absil a en outre expliqué que la deuxième session était consacrée à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Lors de la réunion, les représentants chinois ont présenté leurs programmes et procédures en la matière, soulignant leur engagement dans cette lutte, notamment par le biais de références juridiques à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port. Elle a ajouté que, pendant la réunion, les participants n'avaient eu que peu d'occasions de prendre part aux discussions ou de poser des questions.

- **Conseil Consultatif de l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (Vigo, 21 avril 2026) par Violaine De Neef (responsable administrative)**

La responsable administrative a indiqué que, lors de la réunion du 21 avril 2026 du Conseil Consultatif de l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches, elle avait attiré l'attention sur plusieurs avis adoptés par le MAC, notamment concernant la future stratégie de l'UE en matière d'action extérieure dans le domaine de la pêche, les Termes de Référence de l'édition 2026 du rapport économique annuel du CSTEP sur la flotte de pêche de l'UE, la compétitivité, ainsi que les négociations en cours en vue d'un "accord SPS" (accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires) entre l'UE et le Royaume-Uni. Au cours de la réunion, elle a également fait le point sur les travaux en cours, notamment l'élaboration d'avis sur la stabilisation opérationnelle et l'alignement stratégique du système CATCH, les prochaines études sur la charge administrative liée au Règlement relatif au Contrôle des Pêches, ainsi que sur la gestion des risques dans la pêche mondiale au calmar grâce à un renforcement des contrôles à l'importation et à une transparence accrue.



- **Observatoire européen de la chaîne agroalimentaire (en ligne, 5 mai 2026) par Yobana Bermúdez (Présidente)**

La Présidente a indiqué que l'Observatoire européen de la chaîne agroalimentaire s'était réuni en ligne le 5 mai 2026. Lors de cette réunion, des représentants du commerce de détail ont fait des présentations soulignant le rôle de leur secteur dans le maintien de l'approvisionnement alimentaire, y compris en termes d'accessibilité financière, pendant les crises récentes. Ces présentations ont mis en évidence des changements dans le comportement des consommateurs, notamment dans leurs habitudes d'achat. Des questions telles que la production biologique ou la durabilité sont devenues moins prioritaires pour les consommateurs. Par ailleurs, le marché a également affiché une concentration accrue des marques de distributeurs.

La Présidente a fait remarquer que, bien que l'Observatoire se concentre principalement sur les produits agricoles, les discussions concernaient également le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture. Les échanges ont mis en évidence que la hausse des prix devrait continuer à peser négativement sur la demande en raison d'une forte incertitude, entraînant une baisse de la propension à dépenser des consommateurs. Selon les informations communiquées par le secteur de la grande distribution, le marché ne s'était pas encore pleinement redressé et avait peu de chances de retrouver ses schémas d'avant la crise, ce qui aurait des répercussions durables sur la rentabilité.

Le Secrétaire Général a ajouté que, lors de la réunion, des représentants des administrations autrichienne et belge avaient présenté leurs bureaux de médiation, qui permettaient aux producteurs primaires, principalement des agriculteurs, de signaler de manière anonyme les difficultés liées à leur position dans la chaîne de valeur. Par ailleurs, des représentants de la DG AGRI ont fait une présentation sur l'impact de l'inflation sur les prix des denrées alimentaires. Dans le cadre de cette présentation, il a demandé si les données couvraient les produits de la pêche et de l'aquaculture. D'après la réponse fournie, les données générales provenaient d'Eurostat et couvraient les produits de la pêche et de l'aquaculture, même si les exemples spécifiques cités dans la présentation concernaient des produits agricoles.

- **Journée maritime européenne (Limassol, 21-22 mai 2026) par Pedro Reis Santos (Secrétaire Général)**

Le Secrétaire Général a rappelé que l'édition 2026 de la Journée maritime européenne, qui comprenait un large éventail de tables rondes et d'ateliers, s'est déroulée les 21 et 22 mai à Limassol, à Chypre.

Le Secrétaire Général a indiqué que le commissaire Kadis, dans son discours d'ouverture, avait mis en avant plusieurs enjeux structurels auxquels est confronté le secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment l'insuffisance de la production aquacole, les vulnérabilités du secteur de la transformation, la dépendance vis-à-vis des matières premières importées, ainsi que les préoccupations relatives à l'égalité des conditions de concurrence et aux différences de normes environnementales, sociales et de contrôle des produits



importés. Le Commissaire a appelé à un renforcement de la résilience, en tenant compte notamment des considérations environnementales et socio-économiques. Le commissaire a indiqué que la « Vision 2040 pour la pêche et l'aquaculture » couvrirait l'ensemble de la chaîne de valeur, abordant diverses questions, notamment la dynamique de l'emploi, l'aménagement du territoire, l'accès au financement et les mégatendances (par exemple, le changement climatique, les bouleversements géopolitiques, le vieillissement de la population et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée).

Le Secrétaire Général a attiré l'attention sur une table ronde consacrée au prochain cadre financier pluriannuel, à laquelle participaient un ministre grec et deux députés européens, et qui a mis en évidence les divergences de points de vue des colégislateurs concernant la proposition de la Commission. Alors que les représentants du Parlement européen ont exprimé de vives préoccupations, le représentant grec semblait plus favorable à la proposition législative.

Le Secrétaire Général a indiqué que les Conseils Consultatifs avaient organisé un atelier consacré à la pêche à petite échelle, à l'aménagement du territoire des ports de plaisance et à la cogestion, coordonné par le Conseil Consultatif pour la Méditerranée, le Conseil Consultatif pour la mer Baltique, le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales et le Conseil Consultatif pour la mer du Nord. L'atelier a été accueilli favorablement par les participants. Le Commissaire Kadis s'est porté volontaire pour prononcer un discours d'ouverture lors de l'atelier. Dans son allocution, le Commissaire a souligné le rôle important des Conseils Consultatifs et a indiqué qu'une proposition de code de conduite pour ces derniers serait présentée lors de la réunion Inter-Conseils Consultatifs du 15 juillet 2026.

Questions diverses

- **Dialogue sur la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière d'aquaculture**

Le Secrétaire Général a rappelé que les Dialogues sur la mise en oeuvre constituaient une initiative de la Commission européenne, s'inscrivant dans le cadre plus large des objectifs de simplification. Chaque Commissaire était tenu d'organiser deux Dialogues sur la mise en oeuvre par an. Il a indiqué que le MAC a été invité à participer au Dialogue sur la mise en oeuvre consacré à la politique de l'UE en matière d'aquaculture, qui se tiendra le 30 juin 2026 à Bruxelles. Yobana Bermúdez, en sa qualité de Présidente, y participera au nom du MAC.

Le Secrétaire Général a indiqué que le Dialogue sur la mise en oeuvre serait structuré en deux parties. La première partie portera sur le cadre législatif global de l'UE applicable à l'aquaculture, tandis que la seconde partie sera consacrée à l'utilisation d'espèces exotiques et localement absentes en aquaculture, ainsi qu'à l'aquaculture biologique. Chaque représentant disposera de deux interventions de trois minutes chacune.

Le Secrétaire Général a expliqué qu'il préparait le projet de mandat pour l'intervention du Président. Pour la première partie, il serait fait référence à la stagnation de la production aquacole de l'UE, à la baisse de la consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture, à l'importance des financements de l'UE, au rôle



des Organisations de Producteurs, aux règles en matière de traçabilité, ainsi qu'à l'égalité des conditions de concurrence et aux échanges commerciaux équitables, conformément aux avis adoptés précédemment. Il a encouragé les membres à faire part de leurs points de vue, en particulier sur les thèmes abordés dans la deuxième partie, car le MAC n'avait pas de positions approuvées sur les espèces exotiques ni sur la production biologique.

Bertrand Charron (ASC), s'exprimant au sujet des espèces exotiques et de l'atténuation des risques liés aux échappements d'espèces de poissons d'élevage, a souligné que son organisation collaborait au niveau international avec le monde universitaire, l'industrie aquacole mondiale et d'autres ONG environnementales depuis près de deux décennies sur ce sujet. Selon lui, l'introduction d'espèces non indigènes ou exotiques, souvent due aux activités humaines, y compris en aquaculture, suscite de vives inquiétudes pour les écosystèmes naturels, ce qui peut à son tour avoir de nombreuses répercussions sociétales.

M. Charron a souligné que les échappements de poissons d'élevage constituent un sujet de préoccupation majeur, qui fait l'objet d'une large couverture médiatique aux niveaux local, national et international, et qui joue un rôle significatif dans la formation potentielle d'une perception négative, chez les consommateurs, du caractère durable de l'aquaculture dans l'UE et dans de nombreuses autres régions du monde. Les échappements sont également liés à des répercussions néfastes sur la durabilité économique. Traiter efficacement cette question peut donc avoir un impact direct et favorable sur la « licence sociale d'exploitation » du secteur européen, ce qui, à son tour, favorise l'augmentation de la production de l'UE, tout en soutenant les investissements liés à la durabilité des sociétés dont l'impact sur la biodiversité est faible.

M. Charron a expliqué que les évaluations concernant la prévention et l'atténuation des impacts négatifs sur la diversité génétique dus aux espèces exotiques, et donc sur la biodiversité, associés aux échappements, devraient s'appuyer sur des données fiables, éprouvées scientifiquement et vérifiables, ainsi que sur des connaissances axées sur les impacts. Cela commence par la cartographie, la définition et l'évaluation de ces impacts potentiels, ainsi que par leur mesure et leur suivi, afin de mieux prévenir leur survenue. Cela implique également la mise en place d'indicateurs clés de performance réguliers et mesurables. En outre, il est nécessaire d'assurer la transparence de ces données et des événements ayant des répercussions liés aux échappements, aux niveaux local, régional, sectoriel et des États membres de l'UE.

M. Charron a affirmé que les considérations relatives à l'utilisation d'espèces exotiques et d'espèces localement absentes en aquaculture, telles qu'elles figurent dans le règlement (CE) n° 708/2007, devraient également apporter une clarté sans ambiguïté aux consommateurs en ce qui concerne les animaux aquatiques transgéniques, qui peuvent également relever de la définition des espèces exotiques. Il a ajouté que, bien qu'aucun animal transgénique de ce type n'ait été autorisé à ce jour pour l'élevage commercial, la culture ou l'utilisation alimentaire au sein de l'Union européenne, il serait important de pérenniser le règlement en incluant les animaux transgéniques ou génétiquement modifiés dans la définition des « espèces exotiques ».



M. Charron a souligné que, dans la mesure où les mouvements d'espèces exotiques et localement absentes détenues dans des installations aquacoles fermées ne relèvent pas du champ d'application du règlement actuel, et compte tenu du fait que même ces installations fermées n'ont pas été épargnées par des incidents d'échappement, la Commission devrait envisager d'interdire les espèces transgéniques dans ces installations fermées ainsi que dans toutes les installations aquacoles. Cela permettrait de pérenniser le règlement tout en restant cohérent avec le cadre horizontal actuel relatif aux organismes génétiquement modifiés dans l'UE, ainsi qu'avec l'application stricte du principe de précaution, également en vigueur actuellement, concernant la non-autorisation de tout animal génétiquement modifié destiné à la consommation humaine dans l'UE.

M. Charron a recommandé que, afin de faciliter la mise en œuvre et d'offrir des possibilités de simplification du règlement, la Commission mette à jour l'annexe II concernant les procédures et les éléments minimaux à prendre en compte dans une évaluation des risques environnementaux, en utilisant une méthodologie plus récente et scientifiquement reconnue au niveau international, fondée sur la classification des impacts environnementaux des espèces exotiques envahissantes de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), afin de catégoriser, d'évaluer et de définir des mécanismes pratiques régionaux et spécifiques à chaque espèce visant à atténuer les impacts dans l'aquaculture de l'UE.

Javier Ojeda (FEAP) a fait part d'une certaine frustration face aux demandes répétées de la Commission européenne visant à identifier les défis rencontrés par le secteur aquacole de l'UE, alors même que ceux-ci sont largement connus. Son organisation participerait néanmoins au dialogue sur la mise en œuvre. M. Ojeda a rappelé que, conformément aux domaines de compétence prévus par le règlement relatif à la Politique Commune de la Pêche, l'intervention du MAC devrait se concentrer sur les aspects liés au marché, et non sur ceux de la production primaire.

M. Ojeda a indiqué que, lors du dialogue sur la mise en œuvre, son organisation attirerait l'attention sur les défis posés par le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages. La FEAP ferait également part de son point de vue sur l'étiquetage des produits à base de caviar. Selon elle, les règles d'information aux consommateurs prévues par le règlement relatif aux informations aux consommateurs concernant les denrées alimentaires ne fournissaient que des informations limitées sur le pays d'origine, ce qui risquait d'induire les consommateurs en erreur. Cette question devrait donc être traitée au niveau de l'UE.

M. Ojeda, s'agissant du marché des produits issus de l'aquaculture biologique, a fait remarquer que les évolutions étaient limitées. Si certains consommateurs exprimaient une préférence pour les produits « naturels », ceux-ci avaient tendance à ne pas bien comprendre les produits issus de l'aquaculture biologique et à privilégier les produits issus de la pêche sauvage. Concernant l'utilisation d'espèces exotiques et localement absentes, il a exprimé des doutes quant à la pertinence de ce sujet.

Le Secrétaire Général a rappelé que, par le passé, le MAC avait adopté des avis sur les conséquences du règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, ainsi que sur l'étiquetage des produits à base de caviar. Par conséquent, ces questions pourraient être prises en considération dans le projet de mandat.



Le Secrétaire Général a reconnu que, conformément aux domaines de compétence prévus, l'intervention du MAC devrait se concentrer sur les aspects liés au marché. À ce titre, certains des points soulevés par M. Charron pourraient ne pas être inclus.

La Présidente a encouragé les membres à contribuer activement à l'élaboration du mandat. Elle a indiqué qu'une consultation écrite serait lancée afin d'approuver officiellement le mandat.

- **Lettre de l'Association des producteurs de poisson polonais (ZPPR)**

Le Secrétaire Général a indiqué que, le 9 juin, la Présidente avait reçu une lettre de l'Association des producteurs de poisson polonais (ZPPR) demandant un réexamen urgent des plafonds de remboursement des frais de déplacement ainsi que des mesures de soutien à la participation destinées aux petits pêcheurs, aux producteurs, aux transformateurs et aux commerçants locaux.

Le Secrétaire Général a souligné que, d'après la lettre, le cadre actuel de remboursement avait été établi il y a plusieurs années et ne semblait plus refléter les coûts réels de participation aux réunions. Depuis son adoption, les frais de déplacement et d'hébergement ont considérablement augmenté dans l'ensemble de l'Union européenne. À cet égard, il convient de noter qu'en 2025, la Commission européenne a révisé son propre cadre de dépenses de mission par le biais du Règlement Délégué (UE) 2025/693 de la Commission, reconnaissant ainsi la hausse substantielle des frais d'hébergement et de séjour dans toute l'Union européenne. Selon eux, cette évolution justifiait une réévaluation des plafonds de remboursement appliqués au sein du MAC.

Dans sa lettre, la ZPPR a souligné que, dans plusieurs Conseils Consultatifs, les Comités Exécutifs avaient fixé des plafonds supérieurs aux taux de référence indiqués dans les orientations de la Commission lorsque les coûts réels le justifiaient. De telles dispositions pouvaient être acceptées par la Commission européenne à condition que le budget global reste justifié et conforme à la convention de subvention.

Dans cette lettre, la ZPPR a rappelé que la Commission européenne et le Parlement européen avaient souligné à plusieurs reprises l'importance de soutenir la participation des pêcheurs côtiers artisanaux à la gouvernance des pêches et aux consultations des Conseils Consultatifs. Une participation effective est un objectif important de la Politique Commune de la Pêche et du système des Conseils Consultatifs. Selon eux, le MAC devrait garantir une participation effective des petits opérateurs. Alors que les opérateurs de la mer Baltique sont confrontés à des réductions de quotas, à des fermetures de zones de pêche et à une crise persistante de l'approvisionnement en poisson de la Baltique, les coûts de participation peuvent constituer un obstacle important. Par conséquent, le MAC devrait envisager de mettre en place des mesures ciblées de soutien à la participation destinées aux représentants de la filière côtière à petite échelle. Ils ont cité l'exemple des mesures de soutien mises en place au sein du Conseil Consultatif pour la mer Baltique.

Dans cette lettre, la ZPPR a soutenu que le MAC bénéficiait d'ajustements réguliers de sa subvention annuelle, y compris les augmentations annuelles forfaitaires appliquées par la Commission européenne ces



dernières années, mais que celles-ci ne semblaient pas se refléter dans les plafonds de remboursement dont disposent les membres.

Le Secrétaire Général a rappelé qu'en 2023, le Comité Exécutif avait révisé les directives relatives aux remboursements et aux indemnités liées aux frais de déplacement, d'hébergement et de séjour, ce qui avait notamment entraîné une augmentation significative des plafonds. En vertu de ces nouveaux plafonds, les membres pouvaient bénéficier d'un remboursement maximal de 350 euros pour les frais de déplacement, d'une indemnité d'hébergement de 168 euros par nuit et d'une indemnité journalière de séjour de 113 euros. L'indemnité journalière de subsistance était versée dans son intégralité, que le déjeuner soit fourni ou non lors de la réunion concernée.

Le Secrétaire Général a souligné l'augmentation continue du nombre de membres, qui atteignait près de 80 organisations membres, ce qui exerçait une pression supplémentaire sur le budget. L'augmentation du nombre de membres entraînait des coûts supplémentaires liés aux remboursements, à la location de salles de réunion, aux services de restauration et à la location de matériel audiovisuel. Il a rappelé que, au cours de l'exercice précédent, le MAC avait été confronté à un déficit budgétaire. Au cours de l'année précédente, le taux d'exécution du budget s'était élevé à environ 98 %. Au cours de l'année opérationnelle en cours, compte tenu de l'organisation des réunions de février 2026 à Ostende et de l'organisation de l'événement marquant le 10e anniversaire, un léger déficit était susceptible de se produire. Au cours de l'exercice suivant, comme le prévoit l'article 7 bis du Règlement Délégué (UE) 2015/242 de la Commission, le MAC était légalement tenu de faire réaliser un examen des performances externe. Le coût de cet examen s'élèverait probablement à environ 15 000 euros, ce qui limiterait encore davantage la marge de manœuvre budgétaire disponible.

Le Secrétaire Général a affirmé que, selon lui, les disponibilités budgétaires étaient insuffisantes pour revoir les plafonds existants. Bien que la Commission européenne accorde généralement une augmentation annuelle de 2 % de la subvention de fonctionnement, destinée à refléter l'inflation, cette augmentation serait insuffisante pour couvrir des plafonds plus élevés, en particulier dans le contexte d'un nombre croissant de membres. Par conséquent, selon lui, une révision des plafonds ne serait possible que si, lors de la prochaine révision périodique de la subvention de fonctionnement par la DG MARE, le montant alloué au MAC faisait l'objet d'une augmentation significative. Il a encouragé les membres à faire part de leurs points de vue.

La Présidente a suggéré de garder à l'esprit la demande de la ZPPR lors de la préparation du prochain budget annuel, même si une révision des plafonds de remboursement et d'indemnités ne serait probablement possible qu'à l'issue d'une révision de la subvention de fonctionnement par la DG MARE. La Présidente a proposé d'envoyer une réponse à la ZPPR, l'encourageant à attendre l'issue des évolutions mentionnées.

Javier Ojeda (FEAP) s'est déclaré d'accord avec l'approche proposée.

- **Conférence de haut niveau sur les îles et les communautés côtières**



Le Secrétaire Général a rappelé que, plus tôt dans la semaine, la Commission européenne avait publié la stratégie en faveur des communautés côtières et la stratégie en faveur des îles. Il a indiqué que, le 26 juin 2026, la présidence chypriote du Conseil et la Commission organiseraient une conférence de haut niveau à Paphos, à Chypre, afin de présenter ces nouvelles stratégies. Les Présidents des Conseils Consultatifs ont été invités à y participer. Une invitation à « réserver la date » avait été reçue, mais les détails complémentaires, notamment le programme, n'avaient pas encore été communiqués.

Le Secrétaire Général a indiqué que la Présidente et les vice-présidents ne seraient pas disponibles pour assister à la conférence de haut niveau. Bien qu'il puisse éventuellement y participer, les frais de déplacement depuis Bruxelles étaient très élevés. Il a encouragé les membres à faire part de leur disponibilité à participer au nom du MAC, au cas où l'organisation du voyage serait plus aisée pour certains membres du Comité Exécutif.



Résumé des points d'action

- Questions diverses
 - Le Secrétariat lancera une procédure écrite en vue de l'approbation du mandat du dialogue sur la mise en oeuvre de la politique de l'UE en matière d'aquaculture.
 - Une réponse sera adressée à l'Association des producteurs de poisson polonais pour l'informer que toute révision éventuelle des plafonds des remboursements de frais de déplacement et des indemnités dépendra de l'évolution budgétaire.
 - Les membres intéressés sont invités à faire part de leur disponibilité pour participer, au nom du MAC, à la Conférence de haut niveau sur les îles et les communautés côtières.



Liste de présence

Représentant	Organisation	Rôle
Alessandro Manghisi	AQUACULTURE STEWARDSHIP COUNCIL (ASC)	Membre
Anna Rokicka	POLISH ASSOCIATION OF FISH PROCESSORS	Membre
Aodh O'Donnell	IRISH FISH PRODUCERS ORGANISATION (IFPO)	Observateur
Bertrand Charron	AQUACULTURE STEWARDSHIP COUNCIL (ASC)	Membre
Christine Absil	GOOD FISH	Membre
Dominic Rihan	KILLYBEGS FISHERMEN'S ORGANISATION	Membre
Emiel Brouckaert	EAPO	Membre
Gerd Heinen	EUROPEAN COMMISSION	Expert
India Kennedy	IRISH FISH PRODUCERS ORGANISATION (IFPO)	Observateur
Javier Ojeda	FEAP	Membre
Jean Marie Robert	PÊCHEURS DE BRETAGNE PO	Membre
John Lynch	ISEFPO (IRISH SOUTH & EAST FISH PRODUCER ORGANISATION)	Observateur
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF	Membre
Jules Danto	EAPO	Membre
Julien Daudu	ENVIRONMENTAL JUSTICE FOUNDATION (EJF)	Membre
Julien Lamothe	EAPO	Membre
Linne Verhoeven	SEAFOOD EUROPE	Membre
Luís Sousa	ALIF	Membre
Margrét Alsvik	EUMOFA	Expert
Matthew Gréant	ENVIRONMENTAL JUSTICE FOUNDATION (EJF)	Membre
Monika Kołodziejczyk	POLAND	Observateur



Représentant	Organisation	Rôle
Pablo Cadarso Rebolledo	CONXEMAR	Membre
Patrick Murphy	IS&WFPO	Observateur
Pedro Reis Santos	MARKET ADVISORY COUNCIL	Secretariat
Sarah Hautier	EUROCOMMERCE	Membre
Tamas Eisenberger	SEAFOOD EUROPE	Membre
Violaine De Neef	MARKET ADVISORY COUNCIL	Secretariat
Yobana Bermúdez Rodríguez	SEAFOOD EUROPE	Présidente

